



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.24.023 – Création de postes au 1er avril 2024 : Service Démocratie Locale et ville numérique / Archives

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 mars 2024,

Considérant ce qui suit :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des postes pour permettre des avancements de grade.
En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Ainsi, pour permettre d'assurer le fonctionnement du service Démocratie Locale et Ville Numérique / Archives et répondre aux missions du service, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer :

Filière	Cadre emploi	Catégorie	Grade	Quotité du poste %	Poste / missions
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100,00	Archiviste

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois et grade référencés dans le tableau ci-dessus.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel recruté en contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans

la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir. En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, le niveau de rémunération sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle et basé sur la grille indiciaire du grade correspondant. L'emploi sera accessible selon les conditions de qualifications définies par les statuts.

Après avis du Comité Social Territorial du 12 mars 2024 et présentation à la Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le poste ci-dessus énoncé à compter du 1^{er} avril 2024 et de modifier le tableau des postes à la même date,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} avril 2024

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :


Publication le :

Notification le :

28 MARS 2024

28 MARS 2024

28 MARS 2024



Le Maire
Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_023
Objet :	Création de postes au 1er avril 2024 : Service Démocratie Locale et ville numérique / Archives
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_023-DE-1-1_0.xml	text/xml	959 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.023 – RH - Création postes au 1er avril 2024 - Service Démocratie Locale et ville numérique - Archives.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	533.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h00min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h01min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h01min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h24min25s	Reçu par le MI le 2024-03-28